



Achat immobilier sans divorce

Par **Caillot stephanie**, le **22/03/2017** à **23:51**

Bonjour je veux acheter une maison avec mon ami actuel et le notaire me dit que comme je suis mariée sous le regime de la communauté avec une autre personne je ne peux pas. Je suis séparée de fait depuis 2005 et mon mari a divorcé en Turquie et s'est remarié la-bas. Moi je ne peux rien faire tant que je n'ai pas divorcé? Ou y'a t'il des possibilités Je suis dépitée car nous avons trouvé notre bien aidez moi s'il vous plait

Par **youris**, le **23/03/2017** à **08:36**

bonjour,
si vous êtes toujours mariés, le bien que vous achetez appartiendra à la communauté.
si vous êtes divorcés en turquie, vous devez faire transcrire le divorce en france.
salutations